

GUIDE TECHNIQUE

LA RONDE DES MOULINS JUNIORS

Championnat Bi-Départemental 44-85

28 AVRIL 2019
Beauvoir-sur-Mer



Présentation de l'épreuve

La Ronde des Moulins Juniors est une course cycliste réservée à la catégorie Juniors qui se déroule en 2 étapes : avec le matin, un prologue et l'après-midi, une course en circuit. C'est année, la 14ème édition à lieu le dimanche 28 avril 2019 sur la commune de Beauvoir-sur-Mer.

Dimanche 28 Avril 2019:

8h00 Accueil des officiels

8h30 Accueil des Coureurs : Salle de l'Ardoise Verte
Remise des Dossards et Plaques de Cadre

8h45 Réunion Chauffeurs, Motards de Sécurité, Signaleurs, Arbitres
Bar du Café des Sports - Rue Charles Gallet

9h30 Départ du CLM individuel (de minute en minute)
Bar du Café des Sports - Rue Charles Gallet
Contrôle des braquets

11h30 Repas pour officiels, bénévoles, et coureurs ayant réservés
Salle de l'Ardoise Verte – Centre Ville

13h45 Mise en place des véhicules
Face au Bar PMU «Le Central» - Rue Charles Gallet

14h00 Emargement 2nde demi étape
Bar PMU «Le Central» - Rue Charles Gallet

14h45 Appel et *Contrôle des braquets*
Bar PMU «Le Central» - Rue Charles Gallet

14h55 Départ fictif

15h00 Départ réel
Sortie de Beauvoir-sur-Mer - D948

17h30 Arrivée
Chemin du St Esprit - Beauvoir-sur-Mer

17h45 Cérémonie protocolaire et vin d'honneur
Chemin du St Esprit - Beauvoir-sur-Mer

Prologue - 4kms O5O

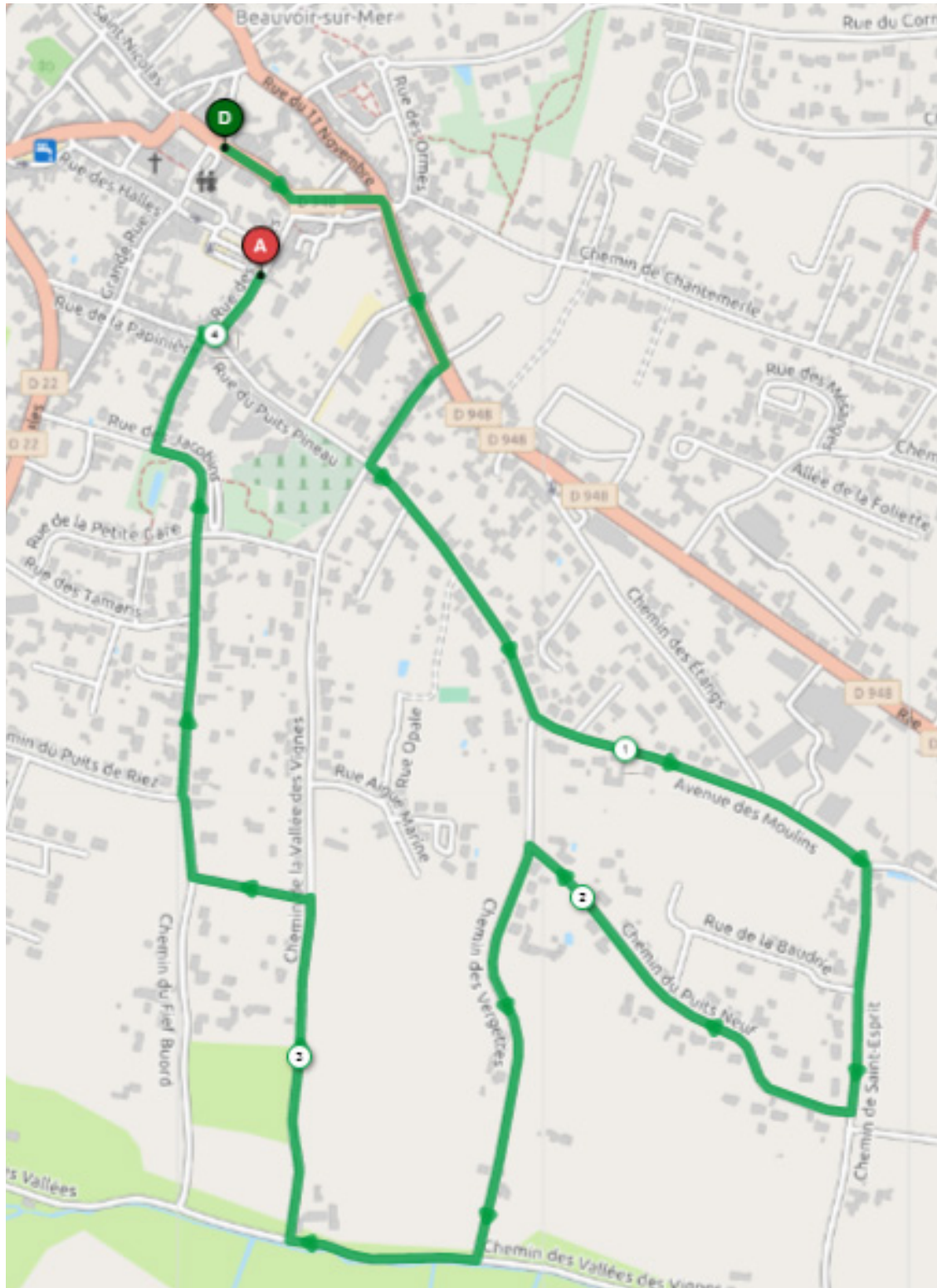
MATIN:

Contre-la-montre individuel - **Présentation des coureurs 10 minutes avant l'heure du départ.**

Premier départ à 9h30 puis de minute en minute

Bar du Café des Sports - Rue Charles Gallet

Circuit de 4kms 050 en centre-ville de Beauvoir-sur-Mer



Circuit - 10kms 510

APRÈS-MIDI:

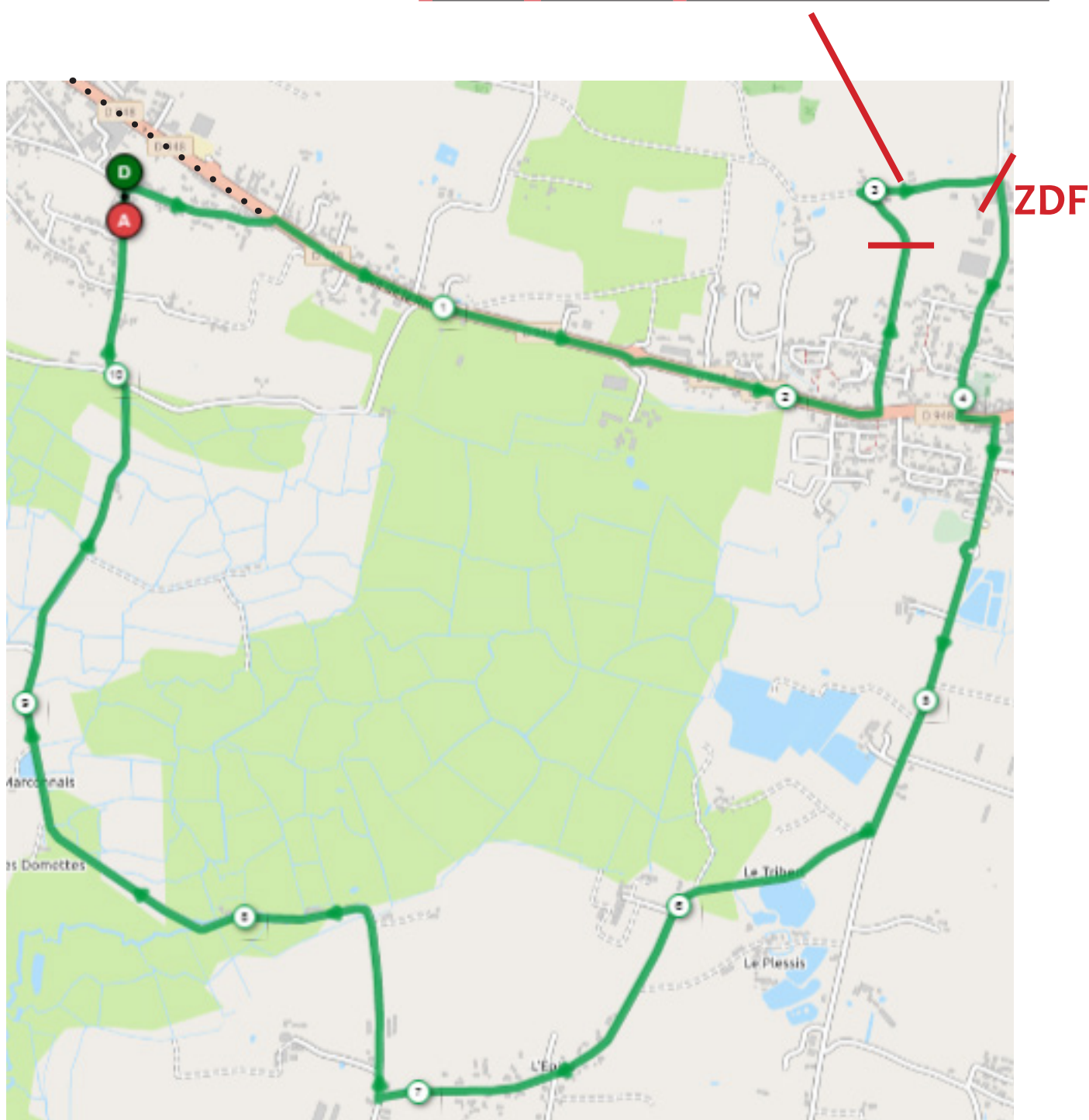
Circuit de 10kms 510 à réaliser 10 fois (soit 105kms 100)

Départ fictif à 14h55 - Bar PMU «Le Central» - Rue Charles Gallet

Départ réel à 15h00 - Sortie de Beauvoir-sur-Mer D948

Arrivée Moulin du St Esprit - Chemin du St Esprit

SECTEUR SEMI ROULANT - PARTIE CENTRALE EN GRAVILLONS
ZONE DE DÉPANNAGE FIXE À LA SORTIE DE CE SECTEUR



Dotations - Récompenses

DOTATIONS :

Classement général individuel
381€ sur 20 coureurs (grille 381/20)

RÉCOMPENSES :

Une gerbe au vainqueur du contre-la-montre individuel

Une gerbe au trois premier du classement scratch

Un trophée, une médaille, une écharpe, une gerbe, pour le champion départemental de chaque département

Une coupe, une médaille, une gerbe, pour le 2ème de chaque département

Une coupe, une médaille, une gerbe, pour le 3ème de chaque département

Une coupe, une gerbe, pour le 1er 1ère année de chaque département

Règlement

ARTICLE 1 : Epreuve

Cette épreuve est organisée par Le Comité d'Organisation du Vélo Belvérian sous le contrôle du Comité Cycliste Montois avec le concours du Comité Départemental de Cyclisme, de la commune de Beauvoir-sur-Mer, du Conseil Départemental de la Vendée et des partenaires de l'organisation selon le règlement de la FFC avec en complément les règlements particuliers faisant l'objet des articles ci-après. L'épreuve sert de support au championnat bi-départemental 44-85.

ARTICLE 2 : Participants et engagements

L'épreuve inscrite au calendrier régional des Pays de la Loire est ouverte aux coureurs de la catégorie Juniors.

Les engagements seront reçus par Internet selon la réglementation FFC.

ARTICLE 3 : Vérification des licences et émargement

Les coureurs devront se présenter à la permanence située Salle de l'Ardoise Verte (face à la Mairie) pour la remise des dossards, plaques de cadre et émargement le Dimanche 28 Avril à 8h30.

ARTICLE 4 : Sécurité

4.1 Consignes Générales: La course ne bénéficie pas de l'usage privatif de la voie publique. En conséquence, le respect du code de la route est en usage pour les coureurs et véhicules. Au cours de la 2^e étape, les coureurs et véhicules ont l'obligation d'emprunter la voie de droite lors du passage des îlots directionnels et giratoires.

4.2 Coureurs isolés: Au cours de la 2^e étape, tout coureur qui ne sera pas escorté par une moto ou un véhicule de l'organisation devra IMPERATIVEMENT respecter le code de la route.

ARTICLE 5 : Véhicules suiveurs

5.1 Contre-la-Montre: *AUCUN VÉHICULE DE DIRECTEUR SPORTIF NE SERA AUTORISÉ.* Chaque coureur est escorté par une moto et suivi par au moins un véhicule de l'organisation. Les directeurs sportifs sont invités à se présenter 5 minutes avant le départ de leur coureur, sur la zone des véhicules suiveurs située Rue des Ecoles, s'ils souhaitent suivre leurs coureurs.

5.2 Course en circuit: *AUCUN VÉHICULE DE DIRECTEUR SPORTIF NE SERA AUTORISÉ.* Le dépannage des coureurs est assuré par les véhicules neutres suivant la course et par une zone de dépannage fixe à la sortie du secteur semi roulant.

ARTICLE 6 : Matériel

Les vélos de chronos sont autorisés. Seul le développement Juniors 7.93m est autorisé.

Règlement

ARTICLE 7 : Délai d'élimination

Sur la 2^e étape, un coureur ayant plus de 10 minutes d'écart avec la tête de course lors du passage sur la ligne sera éliminé. Sauf indication contraire ou fait de course définit par le collège des arbitres.

ARTICLE 8 : Classements

Le classement général de l'épreuve sera fait par addition des temps des deux 1/2 étapes.
Le classement individuel est établi selon le règlement FFC

ARTICLE 9 : Podium protocolaire

- 1er du Contre-la-Montre à l'issue de la demi-étape
- 3ers du scratch
- 3ers du classement général individuel de chaque département
- 1er 1ère année de chaque département

Les coureurs doivent se présenter immédiatement, au podium protocolaire.

Les directeurs sportifs sont responsables de la présence immédiate de leurs coureurs à la cérémonie protocolaire.

La remise des trophées se fera lors du protocole à l'arrivée - Chemin du St Esprit.

ARTICLE 10 : Contrôle anti-dopage

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu à la fin de l'épreuve - 1, Rue de la Baudrie à Beauvoir-sur-Mer.

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

Le fait d'être engagée pour un club, une équipe, implique que ses coureurs et directeurs sportifs ont pris connaissance du règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.

Informations complémentaires:

Nos partenaires restent ouverts ce Dimanche 28 Avril, pour vous accueillir afin de manger et de vous désaltérer:

- Bar PMU «Le Central»
- Bar du Café des Sports
- L'or en Pizza (pizzas, kebabs, ...)

Contacts organisation:

Président: Amaury THIBAUD - 07-71-08-91-73

Responsable Sécurité: Stéphane THIBAUD - 06-84-99-81-08

velo.belverin@wanadoo.fr